

RESTITUTION DE L'ATELIER N°2 : La construction de l'offre de formation

Animatrices :

- Irène Trunel, chargée de mission affaires transversales et formations d'administration générale au bureau de la formation professionnelle et du développement des compétences du Secrétariat Général
- Agathe Jagerschmidt, conservatrice du patrimoine, adjointe au directeur des études du département des conservateurs, chargée de la formation continue à l'Institut national du patrimoine

Rapporteur : Emmanuelle Favre, cheffe du bureau de la filière professionnelle des bibliothèques au service du livre et de la lecture à la DGMIC

Participants :

- Delphine Aboulker – Ecole de Chaillot
- Aude Vital Beraud – DGMIC
- Claire Choppe – SG
- Emmanuelle Favre – DGMIC
- Caroline Hébras – SG
- Martine Lelièvre – SG
- Magali Nizou-Averzo – SG
- Sonia Salazar-Zea – DGP
- Christian Zimmermann – DGP

Livrable : les étapes de la construction de l'offre de formation

Etape 1 : recueil des besoins de formation d'après :

- les politiques publiques (SG-DG)
- les orientations de la DGAFP (SG-DG)
- la politique de la structure (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot)
- les besoins des services (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot)
- les besoins des agents notamment par rapport à l'entretien professionnel annuel (SG-DG)
- les évaluations des stages réalisés par les responsables de formation (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot)
- les avis et recommandations des formateurs externes et internes (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot)
- les avis des experts métiers (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot)
- les référentiels métiers (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot)
- les évolutions de l'offre de formation pour l'accompagnement des nouvelles compétences (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot)

Etape 2 : traduction des besoins de formation en plans de formation

- la préparation du budget par plan de formation (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot)
- la définition des actions de formation avec stages reconduits, adaptés et nouveaux (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot)

Etape 3 : validation du plan de formation

- présentation à la commission formation (SG-DG)
- présentation au CT (SG-DG)
- présentation au CTM (SG-DG)
- validation de l'établissement (INP-Ecole de Chaillot)

Etape 4 : mise en œuvre du plan de formation

- achat de formation avec passation de marchés publics (SG-DG)
- recrutement de formateurs internes et d'experts (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot)
- calendrier prévisionnel des formations avec dates et noms des formateurs et experts (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot) selon le contexte (les priorités, les contraintes des structures, le calendrier des concours)
- réservation des salles de formation internes ou externes (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot)

Etape 5 : communication du plan de formation

- constitution d'un catalogue numérique (SG-DG-INP-Ecole de Chaillot)
- constitution d'un catalogue papier (INP)
- avis de stage envoyé par courriel (SG-DG)
- diffusion des stages sur RenoiRH (SG-DG)
- publication des stages sur Sémaphore (SG-DG)
- publication possible sur Séquence (SG-DG)

A toutes les étapes, les participants se sont interrogés sur les points de convergence et les points de divergence.

Il est apparu que les responsables de formation des différentes structures effectuent les mêmes étapes.

La divergence essentielle entre les structures est la temporalité de la publicité des formations et l'adaptation en cours d'année de l'offre de formation.

Le calendrier des formations est fixé :

- par l'INP dès septembre pour l'année suivante - l'INP n'organise pas actuellement des stages supplémentaires à la demande ;
- par la DGP dès octobre pour l'année suivante ;
- par le SG en janvier de l'année courante avec une programmation annuelle ajustable en cours d'année.

Points de vigilance sur :

- la programmation des formations
- la lisibilité de l'offre
- la communication de l'offre
- le principe de « qui invite paye »
- les nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail)
- les nouvelles formes d'apprentissage (formation à distance)
- la participation aux marchés interministériels (SG)